



Communiqué de presse

Date 10.04.2017

Discrimination raciale : rapport 2016 sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil

Une grande partie des incidents racistes signalés aux centres de conseil concernent le monde du travail, comme le montre le rapport 2016 du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme. Les formes de discrimination les plus fréquentes sont les insultes, les traitements dénigrants et les inégalités de traitement. La xénophobie vient en tête des motifs, suivie par le racisme anti-Noirs, en augmentation par rapport à 2015.

Les 199 cas de discrimination raciale analysés ont été enregistrés par les 26 centres membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, présents dans l'ensemble de la Suisse. Le rapport 2016 confirme la tendance nette qui se dégage depuis de nombreuses années : le monde du travail reste l'un des domaines les plus touchés par la discrimination, avec 33 incidents recensés. Après la xénophobie en général, le racisme anti-Noirs (70 incidents) est le motif de discrimination le plus fréquemment signalé. Vient ensuite l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes (31 cas), dont le recul de 6 points de pourcentage par rapport à 2015 doit être relativisé au vu de l'augmentation des cas de racisme anti-Arabs (17 cas, hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2015).

En 2016, les centres de conseil ont en outre signalé 123 cas qui ont été perçus comme discriminatoires par les personnes concernées mais pour lesquels les spécialistes des centres estimaient ne pas disposer de base objective suffisante. Ces incidents sont répertoriés séparément dans le rapport. La distinction systématique entre ces cas de discrimination subjective et les cas de discrimination raciale recensés et analysés pourrait expliquer l'évolution enregistrée par rapport à 2015 : baisse de ces derniers (- 40) et augmentation des premiers (+ 34).

Le rapport propose des graphiques synthétisant l'analyse statistique des incidents recensés par les centres de conseil ainsi qu'une vaste palette d'exemples illustrant le phénomène du racisme. Il met en lumière la qualité et la diversité qui caractérisent depuis des années le travail des centres de conseil. Ceux-ci fournissent en effet des informations générales et des conseils juridiques, apportent un soutien psychosocial mais aussi une précieuse contribution en matière de résolution des conflits.

Les données recensées par les 26 centres de conseil sont agrégées par l'association humanrights.ch puis analysées en collaboration avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Le rapport 2016 sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, Hallerstrasse 23, 3012 Berne, tél. 031 301 92 75, beratungsnetz@humanrights.ch.

Informations complémentaires

Alma Wiecken, juriste CFR, 058 463 36 58, alma.wiecken@gs-edi.admin.ch